



Mon employeur a-t-il le droit de supprimer une partie de ma prime

Par **Yoan88**, le **30/03/2011** à **11:13**

Cela fait trois ans que je suis vendeur le samedi et dimanche en contrat étudiant dans un magasin et jusqu'à aujourd'hui je bénéficiais d'une rémunération triple (+200%) pour les heures travaillées le dimanche, qui me permettait de pouvoir m'assumer financièrement à coté de mes études. Désormais mon employeur ne me paiera les heures du dimanche que en double (+100%), ce qui va constituer pour moi une perte considérable sur mon salaire. C'est pourquoi il m'est important de savoir si cela est légal.

Merci de votre attention.

Par **P.M.**, le **30/03/2011** à **12:38**

Bonjour,

Il faudrait savoir si cette majoration est prévue au contrat de travail ou par la Convention Collective applicable...